

relatifs à ses droits, privilèges, prérogatives et obligations sont confirmés.

ARTICLE LIII. — Une année avant l'expiration du terme assigné à la durée de la Commission européenne, les Puissances se mettront d'accord sur la prolongation de ses pouvoirs ou sur les modifications qu'elles jugeront nécessaires d'y introduire.

ARTICLE LIV. — Les règlements de navigation, de police fluviale, et de surveillance depuis les Portes de fer jusqu'à Galtz, seront élaborés par la Commission européenne assistée des délégués des Etats riverains, et mis en harmonie avec ceux qui ont été ou seront dictés pour le parcouru en aval de Galtz.

ARTICLE LV. — L'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles que les Portes de fer et les cataractes opposent à la navigation est confiée à l'Autriche-Hongrie. Les Etats riverains de cette partie du fleuve accorderont toutes les facilités qui pourraient être requises dans l'intérêt des travaux. Les dispositions de l'article VI du traité de Londres du 13 mars 1871, relatives au droit de percevoir une taxe provisoire pour couvrir les frais de ces travaux, sont maintenues en faveur de l'Autriche-Hongrie.

Grèce

ARTICLE LV. — La Sublime-Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868 en y apportant les modifications qui seraient jugées équitables. Des règlements analogues, adaptés aux besoins locaux, seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité. La Sublime-Porte chargera des Commissions spéciales, au sein desquelles l'élément indigène sera largement représenté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements dans chaque province. Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime-Porte, qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la Commission européenne instituée pour la Roumélie orientale.

ARTICLE LVI. — Dans le cas où l'entente relative à une rectification de frontière, prévue par le Protocole X II, entre la Sublime-Porte et le royaume de la Grèce, ne pourrait être réalisée, les Puissances se déclarent prêtes à offrir leurs bons offices aux deux Puissances Ottomane et Grecque.

Liberté religieuse

ARTICLE LVII. — La Sublime-Porte ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse en y donnant l'extension la plus large, les parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée. Dans toutes les parties de l'Empire Ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité, en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, et l'exercice de toutes les professions et industries, dans quelque localité que ce soit. Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les Tribunaux. L'exercice et la pratique extérieure de tous les cultes seront entièrement libres, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communautés, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. Les ecclésiastiques, les prêtres et les moines de toutes les nationalités, voyageant dans la Turquie d'Europe et d'Asie, jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges. Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires des Puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes mentionnées que de leurs établissements de bienfaisance et autres, dans les Lieux Saints et ailleurs. Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucun acte ne saurait être porté en violation de ces droits. Les moines du Mont Athos, quelque soit leur pays d'origine, seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs, et jouiront, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et de prérogatives.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet, M. le général Lecointe, M. le colonel et M. le capitaine de gendarmerie, sont partis ce matin, en toute hâte, pour Valenciennes, sur la nouvelle qu'une grève formidable vient de se déclarer.

5.000 mineurs ont refusé de descendre dans les fosses d'Erre, d'Abscon, d'Escandain, de Somain, et à Anzin dans les fosses de Saint-Sauveur, de la Reuzelonne, de la Reussite, de la Sentinelle et de David.

Sur certains points, la grève aurait un caractère assez menaçant. Elle a commencé, paraît-il, dans le bassin de Valenciennes, et s'est propagée avec la rapidité de l'éclair à tout le bassin.

On croit qu'il y a un mot d'ordre. D'ailleurs, des mineurs au nombre de 300, inconnus dans le pays, se sont répartis dans les diverses localités citées plus haut.

Les mineurs demandent une augmentation de salaire.

à devenir savant. Mais revenons au motif de la lettre :

« Lorsque je suis parti du village, je n'aimais pas l'état militaire, loin de là ! Lorsque après l'accident de mon excellent père, — dont Dieu ait l'âme ! — vous m'avez fait connaître que vous alliez faire toutes les démarches nécessaires pour me rendre ma liberté, je fus encore un des plus contents, d'abord à cause du plaisir de vous revoir, ma bonne mère; ensuite parce que j'allais quitter du même coup la gibberie et tout le reste du fourmillement. Je ne voulais pas être soldat, vous le savez bien; je me croyais un poltron. Mais pas du tout, je me trompais. Dans l'intervalle, le régiment est commandé de garde en Afrique.

« Dès les premiers jours on se bat. Je ne vous dirai pas au juste ce qui s'est passé dans ma tête; mais de moutons que je me croyais; je me voilà tout-à-coup un lion. J'arrive le premier dans la redoute des Bédouins, je prends un drapeau, je me fais remarquer entre tous, et bref, me voilà caporal. C'est même alors que le colonel m'a dit :

« Continue à l'instruire, François, et tu deviendras peut-être sergent. »

On craint que la grève ne s'étende au bassin du Pas-de-Calais.

L'autorité militaire prend les mesures les plus énergiques pour prévenir l'extension du mal.

P. S. — On nous annonce de Dorigny que les mineurs sont rentrés hier matin dans les fosses de l'Escarpelle, à l'exception d'une quinzaine, considérée comme les instigateurs de la grève, que la Compagnie a renvoyés.

(Propagateur)

L'Echo du Nord annonce qu'un train à été formé à midi, à la Madeleine-lez-Lille, pour le transport de troupes à Anzin.

On lit dans la *Vraie France* :

« La messe que nous avions annoncée à l'occasion de la saint Henri a été dite hier à onze heures à Notre-Dame de la Treille.

« Nos amis y sont venus plus nombreux que de coutume. Dans les temps troublés que nous traversons, il semble que tous, royalistes, catholiques et conservateurs, sentent la nécessité de se serrer plus étroitement autour de l'auguste représentant du Droit monarchique en France.

« Si la République a fait d'une certaine façon des progrès qui ne sont point à son honneur, les royalistes, de leur côté, voient venir à eux les esprits honnêtes que le présent a éclairés, et les indifférents des anciens jours que l'aveu effrénée. La situation actuelle et surtout celle qui nous menace ne laissent plus de place aux combinaisons des habiles et aux partis d'aventure. Bientôt la France comprendra qu'il n'y a plus qu'à choisir entre la Révolution, aux mains des ennemis les plus irréconciliables de tout ordre social, et le principe tutélaire qui peut seul assurer ses destinées.

M. Bardoux est arrivé hier à Lille à midi 20 et a été reçu avec toutes les pompes officielles. La place de la Gare était occupée par les troupes, à gauche un peloton de gendarmes, en face deux pelotons de chasseurs à cheval; le 16^e bataillon de chasseurs à pied formait la haie dans la rue de la Gare.

L'arrivée du train a été annoncée par une salve de 15 coups de canon. Le ministre a été reçu au débarcadère, par M. le préfet du Nord accompagné du secrétaire-général, par le général Clinchant et par M. Dutilleul, maire de Lille et ses adjoints.

M. Bardoux est un petit homme maigre, à la figure imberbe et plissée. La physionomie est assez débonnaire et sans grande expression, l'ensemble du personnage rappelle un peu ce type de pasteurs qu'on voit sur certaines gravures allemandes.

La musique des pompiers placée sur l'un des trottoirs intérieurs de la gare a donné l'aubade. Une députation d'étudiants de la faculté de l'Etat, une cocarde tricolore à la boutonnière, se tenait à l'entrée et a poussé modérément le cri de vive la République. Il y avait bien cinq minutes que M. Bardoux était en vue de la foule et personne n'avait encore songé à pousser des vivats.

Mais au moment où il est arrivé sur la place de la Gare, le cri de vive la République s'est encore fait entendre, un peu plus nourri, cette fois.

M. le ministre est monté en voiture avec M. le préfet, le général Clinchant et M. le maire.

La voiture était précédée d'un peloton de chasseurs; d'un peloton de gendarmes et suivie d'un second peloton de chasseurs, les autres voitures du cortège venaient après.

Il y avait foule derrière le cordon de troupes de chaque côté de la rue de la Gare. Mais nous doutons que M. Bardoux ait été satisfait de la façon plus que froide dont on acclamait la République sur son passage. Tout l'apparat officiel dont le ministre républicain avait tenu à s'entourer n'a pas réussi à réchauffer l'enthousiasme sur lequel on semblait compter. Il y avait quelques drapeaux; une quinzaine sur la Grand-Place et guère plus rue Nationale.

Le cortège est rendu à la préfecture où un déjeuner a été servi.

A deux heures et demie le ministre est allé au Lycée où devait avoir lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Les autorités ont pris place sur une estrade.

M. le ministre avait auprès de lui M. le général Clinchant, M. le préfet du Nord et M. le Maire de Lille. Ces messieurs étaient entourés par un grand nombre de fonctionnaires supérieurs, M. le recteur et les professeurs des différentes facultés de l'Académie de Douai. Au pied de l'estrade, étaient rangés les élèves du Lycée.

Il y avait un assez grand nombre de curieux. Après une courte allocution de M. le recteur de l'Académie, M. le maire de Lille a prononcé un long discours. M. Bardoux a pris la parole et a félicité la ville de tous les sacrifices qu'elle s'impose en faveur du développement de l'instruction publique.

Naturellement, M. Bardoux exprime sa confiance dans la durée des institutions républicaines. Il parle du rapide

développement qu'ont pris les établissements d'éducation supérieure et il termine en disant que le petit Lycée dont il est venu poser la première pierre sera une pépinière de jeunes patriotes.

Sur ce, M. le ministre descend de l'estrade et pose la pierre en question, qui nous a semblé n'être qu'une brique. Mais peu importe, la cérémonie est achevée, et l'on se rattrape du maigre enthousiasme que nous avons signalé le matin en faisant pousser aux jeunes lycéens des cris répétés de vive la République.

M. Bardoux visite ensuite le lycée et remet les palmes d'officier d'Académie à MM. Dutilleul, maire de Lille; Fromont, trésorier de la Société des anciens élèves du lycée; Golsenet, professeur de philosophie; et les palmes de l'instruction publique à MM. Lhoime, professeur; Delsart, inspecteur primaire à Avesnes; Danican-Philidor, secrétaire-général de la préfecture; Rigaut, adjoint au maire de Lille.

Le ministre s'est rendu à la Faculté de médecine où M. le docteur Wassenbrouck a été décoré de la Légion d'honneur.

Après sa visite à la Faculté de médecine, M. Bardoux s'est rendu à l'Asile du boulevard Vallon, puis à l'Hôtel-de-Ville pour visiter les musées.

A sept heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu le grand banquet offert au ministre par la municipalité lilloise.

Pendant cette soirée, la musique des Canonnières a exécuté différents morceaux dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

A la fin du banquet, la Société nationale des Orphéistes lillois a exécuté deux chœurs avec la perfection que nous avons eu si souvent l'occasion d'apprécier.

Pour clôturer la journée et assurer aux convives une digestion paisible, la musique a dû jouer la *Marseillaise*. Le chef de musique hésitait un peu, nous assure-t-on, à cause des récentes instructions ministérielles, mais le général Clinchant qui assistait au repas, a levé l'interdit et c'est sur une invitation transmise de sa part aux musiciens que la *Marseillaise* a été exécutée.

Lord Beaconsfield est passé lundi, à cinq heures du soir, à la gare de Fives-lez-Lille, venant de Bruxelles et se rendant à Calais, où il a dû prendre cette nuit le paquebot pour Douvres.

Le marquis de Salisbury est passé également mardi matin, à dix heures, à la gare de Lille, avec sa suite, composée d'une vingtaine de personnes. Il arrivait directement de Berlin et se rendait en Angleterre.

Une circulaire de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, ordonne qu'une quête, pour subvenir aux frais de la chasse de saint Thomas d'Aquin, soit faite dans toutes les églises et chapelles de la ville de Toulouse, le dimanche 21 juillet prochain.

La même quête sera répétée dans l'église basilique de saint Sernin, à l'office solennel, du matin et du soir, le mercredi suivant, 24 juillet, jour où sera faite la Translation des reliques du docteur Angélique.

Une nouvelle ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'appel vient de désigner, comme conseillers assesseurs de la Cour d'assises, MM. Hazard et Behaghel.

On sait que la session des assises s'ouvrira le 5 août prochain, sous la présidence de M. le conseiller Lemaire.

La société des Carabiniers lillois a organisé, dimanche dernier, un grand concours international de tir à la carabine Flobert. Parmi les lauréats, nous remarquons plusieurs habitants de Roubaix et de Tourcoing.

Cible aux points. — 11^e prix, MM. Wibaux de Roubaix; 13^e, Tanchon de Tourcoing; 14^e, Nison, de Roubaix; 19^e, Lemaire de Roubaix.

Cible fixe. — 7^e prix, MM. Nison; 10^e, Lemaire.

Cible au bas nombre. — 4^e prix, M. Lehembre, de Tourcoing.

Louis Cléry, tailleur de pierrespeut, se vante être revenu de loin. Il travaillait ce matin, sur le toit d'un bâtiment en construction, boulevard de Strasbourg, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il a été lancé dans le vide. Heureusement pour le pauvre tailleur de pierres, il a été arrêté dans sa chute, par un échafaudage sur lequel il est resté abasourdi pendant quelques minutes.

M. le docteur Paquet, que l'on avait mandé, à minutieusement visité Cléry et déclaré qu'il n'avait reçu que des contusions sans gravité et n'entraînant une incapacité de travail, que pendant environ vingt-quatre heures.

Un fait assez grave s'est passé hier, près du pont de Wattrelos, au Calvaire. Un ouvrier du nom de L... frappé d'un coup de couteau à la figure, un habitant de la rue de Vallon, Jean Dehassé, L...

a été arrêté en son domicile, ce matin, à quatre heures.

Hier, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Lille deux sujets dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé l'arrestation, Jean-Baptiste P... et N... Le premier, accusé d'ivresse et d'outrages par paroles envers les agents, a été condamné à un mois de prison et 21 fr. d'amende; le second, prévenu de vagabondage, a été autorisé à partager l'ordinaire des détenus de Lille, pendant quinze jours.

La guerre aux marchands de lait continue. Un épicier de la rue Daubenton a été convaincu, ce matin, d'avoir mis en vente du lait additionné de 35 0/0 d'eau. Procès-verbal a été dressé contre lui.

Arrestations :

Emma Dubrulle, petite pauvrete qui mendiait dans la rue de Menin, à Tourcoing; elle a 44 ans.

Un belge, X..., en vertu d'un mandat d'extradition, parce qu'il a une assez forte condamnation à liquider.

Henri Watel, tisserand à Marcq-en-Baroeul, ne travaillant pas les trois quarts du temps et pour s'exercer la main bat les femmes du quartier. Une d'elle qu'il a battu comme une plâtre, a été forcée d'invoquer l'aide des gendarmes, sans quoi, elle était massacrée.

Watel sera puni comme il le mérite.

Hier, vers deux heures, la musique de la Garde républicaine de New-York est arrivée à Lille.

Elle a été reçue par l'orchestre du Jardin Vauban et escortée par l'excellent fanfare de la Société de Gymnastique.

Les artistes américains portent une espèce d'uniforme militaire. Pantalons blancs, veste à brandebourgs, képi-casquette à liserés d'or.

Le ballon *l'Industrie*, dont l'ascension a eu lieu dimanche à 11 h. 12, place de la République, à Lille, a atterri environ une heure après à Ennetières, près de la grande route de Pont-à-Marq.

Avant-hier, à Lille, la musique des chasseurs à pied répétait. Pendant une pause, le nommé Coolen, demeurant boulevard Vaillant, s'approcha des musiciens. Survint un nommé Colombier, musicien, qui lui en voulait. Il lui signifia de se retirer. Sur le refus de Coolen, Colombier dégaina et lui porta plusieurs coups de sabre. Après avoir été désarmé par le chef de la fanfare et le caporal-clairon, Colombier s'est emparé du sabre d'un de ses camarades et il s'est mis à la poursuite de Coolen et a continué de le frapper. Les blessures ne sont heureusement pas graves, car Colombier ne s'est servi que de la pointe du sabre.

Les compagnies de chemins de fer ont fait savoir au ministère de l'instruction publique qu'elles accordent une réduction de 50 0/0 sur le prix du transport aux instituteurs appelés à Paris pendant les vacances.

Ces voyages d'instituteurs auront lieu en deux séries du 10 au 18 août et du 1^{er} au 8 septembre. Ils comprennent 1,250 personnes; 1,000 instituteurs, 90 inspecteurs, 80 directeurs d'écoles normales primaires et 80 maîtres adjoints. Tout ce personnel sera logé dans les dortoirs et chambres de maîtres des lycées inhabités à cette époque.

Les instituteurs visiteront l'Exposition et nos établissements scolaires et scientifiques et assisteront à des conférences pédagogiques.

A leur retour, ils devront faire des rapports qui seront discutés dans des conférences des instituteurs de chaque canton, et le ministre de l'instruction publique a l'intention de publier un résumé de toutes ces discussions qui constitueront une enquête très intéressante.

Dans sa séance du 15 juillet 1878, le 2^e conseil de guerre a prononcé les jugements suivants :

Le nommé Léon-Eustache Maillard, cavalier au 14^e dragons, accusé de vols au préjudice de trois militaires. Deux ans de prison.

Le nommé Georges-Louis Hornin, cavalier au 19^e chasseurs, prévenu de forfait d'obéissance a été acquitté.

A l'occasion des régates de Calais qui ont lieu dimanche, il y aura train de plaisir. Départ de Douai, 6 h. 25; de Tourcoing, 6 h. 55; de Roubaix, 7 h.; de Lille, 7 h. 35. Départ de Calais, 8 h. 10.

Douai, Carvin et Seclin, 7 fr. en deuxième classe et 5 fr. 50 en troisième. De Roubaix et Tourcoing, 5 fr. 50 et 4 fr. 50.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — La rue de Juliers, à Lille, était largement représentée à l'audience correc-

tionnelle de samedi. Il s'agissait d'une affaire qui, depuis longtemps, entretient l'indignation dans le quartier.

En 1873, un homme veuf avec sa petite fille, Estelle, âgée de quatre ans, épousa une femme à la figure anguleuse, au cour sec, un vrai type de marâtre. Au bout de quinze jours de mariage, elle se mit à maltraiter la pauvre petite. Ces mauvais traitements continuèrent pendant plus d'un an, toujours en s'aggravant. La petite Estelle montra un jour à une jeune fille qui a déposé samedi, les traces des coups qu'elle recevait de sa belle-mère. Elle poussait le raffinement jusqu'à la piquer avec une aiguille. Ses petites mains en portaient des traces.

En 1874, la justice, sur les plaintes des voisins, est intervenue. La marâtre ne fut pas condamnée, mais son mari reçut l'ordre de mettre la petite Estelle en pension pour la soustraire aux violences de sa belle-mère. On ne l'a pas mise en pension et les mauvais traitements n'ont fait que croître et embellir depuis cette époque. Il y a eu des scènes de ménage. Le père, à plusieurs reprises, le sentiment paternel se réveillant en lui, a essayé de corriger sa mégère; mais, dans la crainte d'être traité comme sa fille, il finit par se borner à se plaindre de sa femme.

C'est sur la nouvelle dénonciation des voisins que la justice s'est mêlée une seconde fois de cette affaire. Les témoins, au nombre de trois ou quatre, ont raconté les scènes dont ils avaient été spectateurs, les propos ignobles tenus par cette misérable femme. On l'entendait répéter souvent en battant la pauvre petite Estelle : « Tu ne crèveras donc pas. » Ce propos produisit la plus profonde indignation dans l'auditoire.

Cette femme n'a pas d'enfant et ses mauvais instincts peuvent seuls expliquer la haine qu'elle a vouée à cette petite fille. Et le ne trouve rien à expliquer aux reproches que lui adresse M. le président, sur son horrible conduite.

Le président dit qu'il compte dans l'intérêt de l'enfant qu'elle sera mise en pension, car si cette femme revenait encore devant le tribunal, elle serait plus sévèrement punie. Néanmoins, elle est condamnée à trois mois de prison.

Isidore Popelard voulait conter fleurette à la bonne d'un estaminet de la rue Saint-Nicolas, à Lille. Celle-ci l'invita à cesser. Il poussa la brutalité jusqu'aux coups de poing.

Un mois de prison et 16 fr. d'amende.

H. Reynesse, de Roubaix, avait trouvé une chaîne d'or d'une valeur de plus de 100 fr. Au lieu de chercher à trouver le propriétaire, il s'entendit avec Ladsous, pour la vendre. Tous deux sont condamnés chacun à six mois de prison.

Un temps fort beau a favorisé le concert donné, dimanche dernier, dans les spacieux jardins de M. Achille Wibaux, rue du Foutenoy, par la Fanfare Delattre qui s'était adjoint le concours de la musique des Canonnières Sédentaires de Lille. Arrivés à Roubaix à 2 heures 44 m., les musiciens lillois ont été reçus à la gare par la Fanfare qui, groupée sur le quai intérieur, a salué par un brillant pas redoublé l'arrivée de la phalange artistique dirigée par M. Colin. Après les cérémonies d'usage, en pareil cas, les deux sociétés se sont mises en marche et ont suivi cet itinéraire : la rue du Chemin-de-Fer, la rue Nain, la rue du Vieil-Abreuvoir, la Grand-Place, la Grande-Rue la rue du Collège et le café qui sert de lieu de réunion aux membres de la Fanfare, où les vins d'honneur ont été offerts.

Quatre heures, le cortège s'est dirigé vers la propriété de M. Wibaux et une demi-heure plus tard, le concert commença par l'Ouverture de la *Sirène*, exécutée par la Fanfare Delattre. C'est le morceau imposé à la Fanfare pour le grand concours de Paris, auquel elle doit prendre part le 25 août prochain et la façon tout-à-fait remarquable dont cette composition a été interprétée nous donne la certitude que la Fanfare ne peut, sans crainte, entrer en lutte : tout nous fait prévoir un succès. Les auditeurs étaient nombreux et parmi eux nous avons remarqué bon nombre de dilettantes de Lille et de Roubaix qui ont applaudi l'exécution de la *Marche aux Flambeaux*, de Meyerbeer, arrangée par M. E. Colin. Tous les auditeurs compétents ont été unanimes à constater les progrès toujours croissants de la Fanfare.

Les nombreux exécutants dont se compose la musique des Canonnières sédentaires ont brillamment soutenu leur réputation. Leur chef, M. Colin, est un musicien distingué qui s'est déjà révéillé par plusieurs compositions remarquables. La musique des Canonnières sait aborder les genres les plus différents. D'un bout à l'autre du concert, l'auditoire a été sous le charme. L'exécution du premier morceau, l'Ouverture de *Tancrède*, de Rossini, a été parfaite. Dans le duo de *Ripetto*, d'un artiste on a été beaucoup applaudi. M. Vandewyckel, piston-solo et sous-chef, de la musique des Canonnières, et M. Guibour, tuba solo : beau style et grande pureté de sons. Un autre soliste, M. Muyllart, a eu l'occasion, dans la cavatine de la

Somnambule de mettre en relief des qualités tout-à-fait supérieures.

Cet artiste assurément sur la clarinette toutes les difficultés d'interprétation dont est hérisé le morceau qu'il avait à exécuter. Aussi a-t-il recueilli les nombreux applaudissements que méritait son talent. Après la Fantaisie sur les *Vépres Siciliennes*, de Verdi, qui était le morceau principal du concert, M. Jules Morel, président d'honneur de la Fanfare Delattre a présenté à M. Colin une magnifique couronne, en exprimant l'espoir de voir bientôt revenir à Roubaix, une société musicale aussi savante et aussi habilement dirigée.

Le concert s'est terminé par une grande valse, *Klänge Delanore* et par une polka pour piston exécutée par l'auteur, M. Vandewyckel. M. Vandewyckel est un soliste hors ligne et qui a été de la part de l'auditoire tout entier l'objet d'applaudissements justement mérités, une seconde exécution de la polka a été demandée à grands cris et a été accordée. M. Vandewyckel, outre la supériorité qui le distingue comme instrumentiste, a fait ressortir de précieuses qualités d'auteur. Aussi, devons-nous avouer qu'une grande partie du succès du concert revient de droit à cet artiste. A 7 heures, les nombreux auditeurs se sont retirés, satisfaits de la fête musicale à laquelle ils venaient d'assister, pendant que la Fanfare remerciait M. Achille Wibaux, de sa gracieuse hospitalité, en lui donnant une sérénade.

Après le concert, un banquet a réuni les deux sociétés, et à 11 h. 1/4, les musiciens lillois regagnaient le chef-lieu, enchantés, nous en sommes certains, de l'accueil qu'ils avaient reçu à Roubaix. XXX.

Ephémérides Roubaisiennes

16 Juillet 1845. — Incendie de la filature de MM. Motte-Bossut et Cie, vaste établissement connu sous le nom d'*Atelier-Monstre*. Les pompiers, accourus en toute hâte avec le matériel des secours, durent d'abord disputer aux flammes les malheureux ouvriers pour qui toute issue était fermée, l'unique escalier de la filature étant envahi par le feu et rendu inaccessible. Toutes les ouvriers furent sauvés au moyen d'un sac de sauvetage; mais on ne put préserver que le premier étage et le rez-de-chaussée. Des médailles d'argent furent accordées, au nom du Roi, aux caporaux Eugène Desclouze, Amédée Desneuville, Célestin Avettant et Marchand.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

16 juillet 1850. — Une visite domiciliaire a lieu chez le médecin Piscart dont le rôle pendant la période insurrectionnelle de la seconde République avait été considérable.

La descente policière n'eut aucun résultat; nulle pièce compromettante ne fut découverte. On savait cependant que Piscart avait entretenu et entretenait encore des relations avec les chefs du mouvement, et le gouvernement en eût voulu trouver les preuves pour donner prétexte à son expulsion du territoire français, expulsion nécessaire à la tranquillité de notre ville.

Piscart représentait et défendait les opinions républicaines les plus avancées. Ce fut lui, qui, dans une réunion politique pour l'élection du Président de la République au 10 décembre 1848, proposa avec chaleur Ledru-Rollin, comme le meilleur candidat. Des associations démocratiques, turbulentes s'étaient formées à Tourcoing, comme ailleurs pendant la Révolution, ce fut encore Piscart qui en fut l'instigateur.

Nous reparlerons de ce personnage qui fut le tribun et l'agitateur de notre ville, Raspail et Blanqui au petit pied, quand les dates éphéméridiques nous mettront en présence de quelqu'une de ses prouesses politiques; disons seulement ici qu'en fin de compte, il fut expulsé le 12 octobre, trois mois après la visite domiciliaire dont il est question dans cette éphéméride. G. B.

M. Seydoux, maire du Cateau, membre du Conseil supérieur du commerce et du Conseil général des députés protestants, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir au Cateau.

Il avait été envoyé à la Législative en 1849 par le département du Nord. En 1854, la 8^e circonscription du Nord le nomma député au Corps législatif; en 1857, 1863 et 1869, il fut réélu par le même département.

Un assez grand nombre d'ouvriers des mines de l'Escarpelle, à Dorigny, continuent de ne pas travailler. Ils pèchent à la ligne dans la Scarpe. Aussi l'ordre le plus parfait règne jusqu'ici. Les troupes se bornent à interdire les attroupements dans le voisinage de la fosse et sur la route de Douai.

Vendredi, la Compagnie de l'Escarpelle a fait afficher un avis demandant aux grévistes l'envoi de cinq délégués pour s'entendre. Samedi, les cinq délégués ont été reçus par l'ingénieur principal. Les grévistes, d'après une lettre que nous recevons de Douai, demandent le renvoi du chef porion; une augmentation de tous les prix; le remplacement des ouvriers impotents; une allocation de 1 fr. 50 par jour aux ouvriers malades; 2 fr. par jour aux blessés, plus la mise en liberté des ouvriers arrêtés.

L'ingénieur, au nom de la Compagnie, a dit qu'ils recevraient une réponse quand les ouvriers auraient repris le travail.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 14 juillet. — Clara Leclercq, rue de la Poterne, maison Patiel, 33. — Antoinette Desplanque, place de